

7 - Séparer deux facteurs liés au travail humain :

D'une part la force de travail, de l'autre le produit du travail.

- **La force de travail**, qui est intimement liée aux facultés d'un homme, **ne doit plus être traitée comme une marchandise** qui serait fournie à un employeur contre une somme d'argent (le salaire). La manière d'intégrer la force de travail dans le domaine économique est réglée au sein de la sphère juridique.

- **Seul le produit du travail** (bien ou service) **est une marchandise**. Les bénéfices de la vente sont partagés entre les salariés et les dirigeants de l'entreprise, selon une répartition définie par le droit.

8 - Favoriser la recherche de la satisfaction des besoins de la collectivité, en plus de la satisfaction des besoins individuels, au niveau économique.

L'accroissement de capital, grâce aux moyens de production, est réinvesti dans l'entreprise pour assurer son développement ou son bon fonctionnement et une partie est distribuée dans la sphère juridique et dans la sphère culturelle.

En aucun cas, cet accroissement ne peut servir à enrichir des personnes, au détriment des intérêts de la collectivité.

9 - Au niveau international, chacun des trois domaines aura ses formes de relation indépendantes avec le domaine de même nature des autres nations.

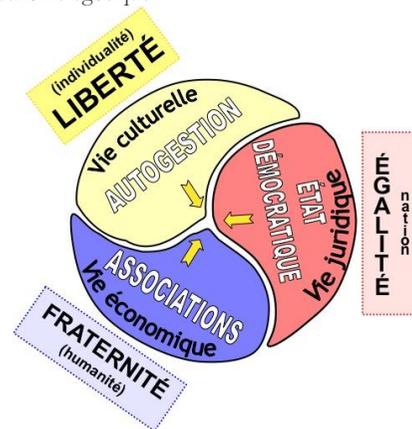
Exemple : la vie culturelle française sera en lien avec la vie culturelle des autres pays, idem pour l'économie et le droit.

Buts de cette organisation tri-articulée :

- Créer des organes au sein de la société, capables de percevoir les besoins de celle-ci et d'y apporter des réponses

- Respecter et préserver la liberté et l'humanité des hommes, en identifiant, séparant et respectant le champ d'application de chacun des trois domaines, permettant de développer des processus au lieu de systèmes.

- Mettre en place des institutions sociales favorisant le développement d'un individualisme éthique, au lieu d'un individualisme égotique.



Equilibre des trois domaines

Ce document est une tentative de présentation succincte d'une nouvelle organisation de la société, et nécessiterait un développement plus complet.

Ouvrage de référence :

Rudolf STEINER

Éléments fondamentaux

pour la solution du problème social

(Editions anthroposophiques romandes)

Site internet :

<http://www.tri-articulation.info/>

Éditeur responsable et contact : Olivier Prost

contact.triarticulation@yahoo.com

Quelle société pour l'homme d'aujourd'hui ?

Pour essayer de répondre à cette question, observons notre société : on y trouve des hommes produisant, distribuant et consommant des **biens et services** en fonction de leurs besoins, utilisant leurs **compétences** spécifiques en respectant entre eux certaines **règles** pour la vie en société.

Les **biens et services** sont produits, distribués et consommés dans le cadre de l'activité **économique**. Celle-ci est passée d'une forme d'autarcie, à des interdépendances de plus en plus grandes, via la division du travail. Cette évolution se traduit par le fait que chacun produit au profit des autres et voit ses besoins couverts par le travail d'autrui. Cet état de fait manifeste le principe de *fraternité* dans l'économie.

Ces **compétences**, mises en œuvre pour produire ces biens et services, sont cultivées dans le domaine de **la culture** ou de la **vie spirituelle**, dans lesquels vivent la recherche et la création. Pour se développer, ces compétences ont besoin de conditions propices à la *liberté* (pédagogique, artistique et scientifique notamment).

Les **règles** permettant la vie en commun sont élaborées dans le **domaine juridique**, fondé sur le strict respect de l'*égalité* entre les citoyens.

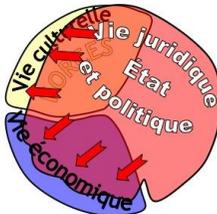
Pour que ces trois domaines puissent s'articuler harmonieusement, en fonctionnant de façon autonome, il est nécessaire qu'ils puissent avoir leur propre autogestion et qu'ils n'interfèrent pas dans le domaine des deux autres. A titre d'exemple, cette articulation de trouve aussi à la base de la constitution de l'homme, où les activités de penser, de ressentir et d'agir sont en interaction constante.

En l'absence de cette articulation, chaque domaine tend à dominer les deux autres de manière unilatérale :



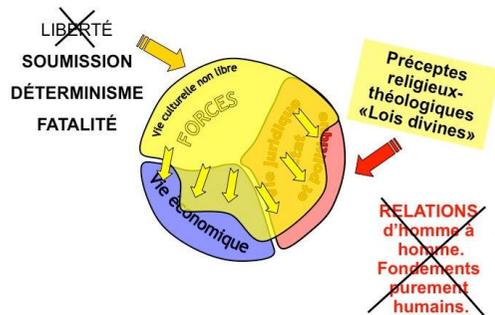
Domination de l'Economie

Exemple : les objectifs de rentabilité n'épargnent plus aucun secteur, ce qui impacte sur la qualité



Domination du Juridique

Exemple : une éducation dont le programme est décidé par la vie juridique (Etat), au lieu de provenir de la vie culturelle



Domination de la Culture

Exemple : un gouvernement élaborant des lois issues d'une religion, au lieu de se fonder sur le droit.

Comment articuler ces trois domaines pour éviter une domination de l'un d'eux ?

Comment les équilibrer entre eux et les rendre autonomes ?

Une articulation de la société en trois domaines, ou tri-articulation, est une réponse possible à ces questions.

Proposition de neuf actions à expérimenter :

1 - Etre conscient de l'existence de ces trois domaines : vie économique, vie juridique, vie culturelle, cette reconnaissance devant être particulièrement accentuée pour la vie culturelle qui est aujourd'hui asservie par l'économie et le droit. Concrétiser cette reconnaissance par la mise en place d'une autogestion dans chacun de ces domaines.

2 - Assurer l'autogestion de la vie économique via la formation de groupements composés de producteurs, distributeurs et consommateurs. Ceux-ci ont pour objectif de fixer les prix, de régler la production, la circulation et la consommation de biens et services. Cela doit se faire sur la base de la compréhension directe des besoins de chacune des parties dans son domaine. De tels groupements deviennent ainsi des organes de perception de la vie économique, en terme de filières, permettant notamment la prise de conscience que le produit du travail est à destination des autres.

3 - Créer une sphère juridique autogérée réglementant les rapports juridiques.

La vie juridique concerne ce qui touche tout un chacun de la même manière et de ce fait établit une base d'égalité, indépendamment de ses facultés individuelles ou de sa situation économique. Par exemple, les citoyens doivent pouvoir se prononcer directement au sujet des lois proposés par voie de référendum.

4 - Assurer la liberté et l'autogestion de la vie culturelle ou spirituelle : activité scientifique, artistique, éducative, religieuse.

5 - Favoriser le libre développement des facultés et du sens social de l'homme, au moyen d'une éducation libre, qui se base sur une véritable connaissance de l'être humain en développement. L'éducation nécessite d'être gérée par des éducateurs ayant développé des facultés sociales. Afin que les parents puissent choisir la pédagogie qu'ils souhaitent pour leurs enfants, l'Etat ou les collectivités locales pourront, par exemple, leur fournir un chèque éducation, couvrant les dépenses de l'établissement de leur choix, comme cela se fait en Suède. Ceci est un juste retour, puisque les impôts servent à financer, entre autres, l'éducation.

6 - Faire en sorte que les moyens de production, la terre et l'argent ne soient plus des marchandises.

La liberté d'entreprendre est favorisée par une mise à disposition des moyens de production, via le droit, à destination des entrepreneurs. Cet accès aux moyens de production doit toutefois servir au mieux les intérêts de la collectivité. Ainsi, cet usage des moyens de production est limité dans le temps, aussi longtemps que l'entrepreneur sert la collectivité.

La terre n'étant pas un bien produit par l'activité humaine, elle ne peut être considérée comme une marchandise. Elle fournit le support et la matière première pour la production de biens et services. L'argent symbolise la valeur économique d'un bien ou service et permet les échanges, les prêts ou les investissements. Il ne peut plus être acheté (exemple des marchés financiers), ni servir à la spéculation.